

# Cadavre à la « une » La télévision et la mort de Jacques Mesrine, ennemi public n° 1 (1979)

**Bruno Bertherat**

DANS **LE TEMPS DES MÉDIAS 2003/1 n° 1**, PAGES 119 À 138

ÉDITIONS **NOUVEAU MONDE ÉDITIONS**

ISSN 1764-2507

ISBN 9782847360370

DOI 10.3917/tdm.001.0119

Date de mise en ligne : 01/12/2007

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2003-1-page-119?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Nouveau Monde éditions.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# Cadavre à la « une »

## La télévision et la mort de Jacques Mesrine, ennemi public n° 1 (1979)

Bruno Bertherat\*

Le 2 novembre 1979, vers 15 h 15, Jacques Mesrine, l'ennemi public numéro un, est abattu par la police porte de Clignancourt, à Paris, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, alors qu'il était au volant de sa voiture. Le commissaire Broussard dirigeait l'opération. Sylvia Jeanjacquot, la compagne de Mesrine, qui se trouvait à ses côtés, est grièvement blessée. Par son intensité et sa richesse sémantique, l'événement constitue un des grands faits divers de la fin du siècle. Le cadavre de Jacques Mesrine occupe la « une » des médias, notamment à la télévision. L'image de télévision est au cœur de cet article.

Pourtant, l'omniprésence télévisuelle du corps de Mesrine semble incongrue. Habituellement, en matière de fait divers criminel, on assiste à un processus d'élimination du corps : soit le cadavre est recouvert d'un linceul, soit son emplacement est marqué d'un trait blanc qui en dessine les contours. C'est que le cadavre et la représentation de la mort physique sont devenus un tabou dans les sociétés occidentales contemporaines. Même le portrait funéraire est désuet.

Pour reprendre la belle expression de Philippe Ariès, la mort s'est « ensauvagée »<sup>1</sup>. Dans ces conditions, pourquoi les médias brisent-ils le tabou ? Trois questions permettent de le comprendre : comment le cadavre est-il montré ? Pourquoi est-il montré ? Quelles en sont les conséquences ?<sup>2</sup>

À cette époque, la télévision française ne compte que trois chaînes : TF1, A2 et FR3, doublée des chaînes régionales, en l'occurrence FR3 Ile-de-France. La quasi-totalité de l'échantillon est constituée de journaux télévisés, ce qui est logique concernant un fait divers, et se situe chronologiquement dans la proximité immédiate du fait divers. Tous les journaux ont été visionnés le jour de la mort de Mesrine, le 2 novembre, à partir du flash spécial de 16 heures 52 d'A2, ainsi que le jour suivant. Le 4 novembre, seuls les deux journaux de TF1 ont été consultés. Le 9 novembre, jour de l'enterrement du truand, le journal de 13 heures de TF1 a été analysé. Les quelques autres sources télévisuelles sont antérieures et postérieures au 2 novembre.

---

\* Agrégé et docteur en histoire.

Le travail de comparaison est indispensable. Comparaison avec les autres médias : radio (seule France-Inter dispose d'archives sonores), presse écrite et même Internet pour la période la plus récente. Comparaison avec les autres types de sources aussi, comme les films, les romans, les mémoires, les entretiens. Comparaison avec les autres faits divers enfin, mais qui pose le problème du manque de sources<sup>3</sup>. Ces croisements multiples permettent une mise en contexte des caractéristiques et des enjeux d'un cadavre montré à la télévision.

## La place du cadavre

Quelle est la place du cadavre dans le fait divers télévisuel ? La réponse consiste d'abord à peser le poids des images et son évolution. Elle permet ensuite d'aborder le contenu et la scénographie de ces images, autrement dit leur signification.

### *Le poids des images*

Les images du cadavre de Mesrine accompagnent la vie du fait divers. La médiatisation du 2 novembre sert de matrice et se distingue de celle des jours suivants. Il faut aussi relativiser ces images à l'aune des autres médias et des autres faits divers.

Dans les reportages effectués sur les lieux de la fusillade et diffusés par les trois chaînes, le 2 novembre, le cadavre de Mesrine est largement montré. Les images sont en couleur. Le reportage inaugure non seulement le début du

fait divers, mais aussi le début du journal télévisé. Le cadavre apparaît dans deux séries de plans : dans la voiture et sur la civière, utilisée pour transporter le corps de la voiture au fourgon de police quelques mètres plus loin. Dans le reportage du journal de TF1, on découvre une série de plans de plus en plus rapprochés : 35 secondes, au total (moins 5 secondes consacrées à la présentation du plan du quartier et du dispositif policier). L'autre série de plans (l'épisode de la civière) dure une quarantaine de secondes. Il faut reconnaître qu'on ne voit guère le cadavre, les images étant prises de loin. Sur les 4 minutes d'images de la place de Clignancourt (sans compter l'interview d'un témoin), le cadavre est visible plus d'une minute, soit le quart du reportage. Cette proportion est similaire dans le reportage d'A2, diffusé à 18 heures 30 et à 20 heures. Même proportion enfin sur la troisième chaîne. Sur ces deux dernières chaînes, le cadavre est beaucoup plus visible, les images ayant été filmées de plus près (ce qui montre que les journalistes d'A2 sont arrivés avant ceux de TF1).

Le fait divers est, du début à la fin, parsemée des photos du cadavre qui, soit occupent tout l'écran, soit figurent en arrière plan du présentateur (à l'exception du flash spécial et de l'édition de 18 heures 30 d'A2). Pratiquement tous les journaux débutent sur cette photo de Mesrine mort au volant de sa voiture, prise au niveau de la portière ouverte (**Fig. 1**). Cette image emblématique revient à de nombreuses re-



**Fig. 1** *Photo de presse*

prises au cours du fait divers. D'autres viennent s'ajouter: Mesrine dans sa voiture, mais photographié par la portière avant-droite, Mesrine sur sa civière. Les jours suivants font une sorte d'écho: la présence du cadavre de Mesrine décline en même temps que le fait divers. Ainsi, le 3 novembre, le reportage sur les lieux de la fusillade est rediffusé sur les deux premières chaînes. Les images de la veille soulignent le fait divers dans l'annonce des titres et en signalent le début effectif. TF1 privilégie la photo de Mesrine dans sa voiture, A2 celle le représentant sur une civière. Cependant, le cadavre est escamoté sur FR3. Le 4 novembre, les journaux de TF1 montrent encore des photos macabres. À 13 heures, une seule, mais le

soir trois images au début et à la fin du sujet Mesrine. Même lors des funérailles du truand, le 9 novembre, la fameuse photo du cadavre dans la voiture est projetée une dernière fois. Le cadavre disparaît avec le fait divers.

Évaluer, c'est aussi relativiser et, en premier lieu, comparer la télévision aux autres médias. Dans l'étalage macabre, la presse écrite ne se comporte pas d'une manière bien différente. Ainsi, les « unes » du 2 novembre contiennent une photo de Mesrine mort, le plus souvent celle le représentant dans sa voiture, à laquelle s'ajoutent parfois des photos en page intérieure dans les grands quotidiens de fait divers notamment. Ainsi *France-Soir*<sup>4</sup>. Seule différence avec la télévision,

l'iconographie est en noir et blanc. Les journaux moins friands de faits divers se laissent également prendre à cette contagion iconographique<sup>5</sup>. Notons que la mort de Mesrine a également des répercussions dans les médias étrangers. À la radio et dans la presse écrite, le cadavre est décrit à plusieurs reprises, mais de manière rapide. Rien à voir avec la presse de fait divers de la Belle Époque, plus prolixe sur les détails corporels<sup>6</sup>. Enfin, il ne semble pas que la mort de Mesrine ait suscité l'intérêt des dessinateurs de faits divers, comme Angelo Di Marco. Ceux-ci font revivre des actions extraordinaires confrontant la victime à un meurtrier, forcément sadique<sup>7</sup>. Quoi de plus banal qu'un truand abattu par la police ?

L'exercice de comparaison s'avère beaucoup plus difficile avec les autres faits divers. D'après les témoignages de journalistes, il semble que la présence obsédante du cadavre de Mesrine soit inédite à la télévision, tout au moins s'agissant de l'actualité nationale. La médiatisation des crises et des conflits internationaux constitue peut-être une exception, mais d'un genre qui

nous semble radicalement différent. Restent peut-être quelques images fugitives de cadavres. Leur fugacité même souligne l'altérité des images du cadavre de Mesrine. Altérité que l'on retrouve également dans la mise en scène du reportage de la porte de Clignancourt.

### *Une scénographie d'exécution capitale*

Les images de la place de Clignancourt organisent une véritable scénographie (**Fig. 2**). On observe trois cercles. Le premier a pour centre la voiture avec son cadavre. C'est un cercle très restreint, d'environ 10 mètres de diamètre, composé des véhicules policiers entourant la voiture du truand, et d'autres bloqués par la fusillade. Le reste de l'espace est occupé par une foule importante. Ce sont des policiers en civil, avec leur brassard, et des journalistes en surabondance tendus vers la voiture et son cadavre, que des policiers en tenue tentent de contenir. Des curieux ont-ils pu s'introduire dans le cercle, après les premiers instants de la fusillade ? Ces curieux sont certaine-



Fig. 2 Photo de presse

ment peu nombreux ; ils ne sont pas identifiables. C'est évidemment ce cercle qui monopolise l'attention des cameramen des trois chaînes. Autour se distingue un second cercle plus vaste, mais beaucoup moins filmé : la chaussée et les véhicules bloqués par l'embouteillage. Enfin, plus loin sur les trottoirs, le public très nombreux qui est contenu par un cordon de policiers en uniforme, puis par des barrières. La foule est donc montrée par de vastes vues panoramiques.

On ne peut s'empêcher d'établir le lien avec le spectacle de l'exécution capitale, avant que son caractère public ne soit supprimé en 1939<sup>8</sup>. Malgré de multiples différences (anachronisme, décalage), il y a une similitude frappante au sujet de la géographie spatiale. En effet, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'échafaud, qui a élu domicile devant les portes de la prison parisienne de la Santé, est entouré d'un espace réservé aux journalistes et autres privilégiés qui peuvent suivre l'exécution de près. Derrière cet espace clos et restreint, le public prend alors place. Il y a donc un espace fortement hiérarchisé. Cette position des journalistes, ne la retrouve-t-on pas porte de Clignancourt ?

Toutefois, la médiatisation de la mort de Mesrine est plus spectaculaire. En effet, si la guillotine provoque la mécanisation de la peine de mort et l'escamotage progressif du cadavre, c'est l'effet inverse que l'on observe dans la médiatisation : c'est la mort qui est donnée par surprise et c'est le cadavre que la télévision exhibe. Par

ailleurs, l'extrême violence de la fu-sillade et la réalité de la mort sont suggérées par deux séries d'images. Les premières, tournées sur le lieu de la fu-sillade par A2 et FR3, montrent le cadavre manipulé, c'est-à-dire extrait de la voiture, déposé sur une civière puis transporté jusqu'à un fourgon de police quelques mètres plus loin. Les divers chocs subis par la civière à cause de la pression effectuée par les journalistes, font trembler le corps inerte. Certes, les images montrent aussi le visage de Mesrine recouvert de son blouson par le commissaire Broussard. Par ailleurs, le sang est peu visible sur les images, parce que Mesrine portait un pull-over rouge. Toutefois, quelques instants plus tard, la caméra de FR3 s'attarde sur les traces de sang sur le siège. Les images de l'expertise balistique de la voiture, diffusées le lendemain, prolongent l'impression de violence. Elles nous présentent une voiture « hérissée de toutes parts de tiges métalliques »<sup>9</sup>. Écho du sang versé place de Clignancourt, elles rappellent aussi un peu les bois de justice.

Rarement sans doute, jamais peut-être, la télévision n'avait montré un tel spectacle. La mort de Mesrine s'apparente à un châtement, pas à un deuil.

### *La négation du deuil*

Jacques Mesrine est mort le jour de la fête des morts. Il est significatif que les journalistes ne soulignent à aucun moment la concordance des temps. C'est que la mort du criminel, telle qu'elle est représentée, n'est pas de



**Fig. 3** Photo de presse

même nature. Les images des funérailles de Mesrine existent (**Fig. 3**), mais elles sont beaucoup plus brèves que celles de sa mort place de Clignancourt<sup>10</sup>. Le lieu choisi est révélateur. Ce n'est pas l'église ou le cimetière, mais l'institut médico-légal, où a été autopsié le cadavre et d'où part le convoi funéraire. D'autre part, les plans rapprochés ne montrent pas la foule. On voit simplement, outre le corbillard et les couronnes mortuaires, le véhicule avec la famille du truand. Seule concession au rituel funéraire, le commentaire précise qu'il y a eu un service religieux à l'église Saint-Vincent-de-Paul de Clichy, sa ville natale, et que 200 personnes assistaient à la cérémonie.

Le reportage sur les funérailles de Robert Boulin, le jour de la mort de Mesrine, montre l'ampleur du décalage. Le cadavre de Robert Boulin, mi-

nistre du Travail, est découvert le 30 octobre 1979 dans un étang de la forêt de Rambouillet. L'enquête conclura à un suicide. Le 2 novembre, *Soir 3* diffuse un reportage de FR3 Aquitaine sur l'exposition du cercueil de Robert Boulin dans sa mairie de Libourne. La foule attend en une longue file. Le ton du journaliste est de circonstance. Il interroge quelques personnes qui disent leur tristesse. Le tout est accompagné d'une musique funèbre. Le lendemain, les funérailles donnent lieu à un plus grand déploiement de moyens. La première partie du reportage est un résumé de la cérémonie religieuse dans l'église avec un passage musical joué au piano. La deuxième partie, plus courte, est une vue d'hélicoptère du cortège funéraire arrivant à l'entrée du cimetière. Entre Mesrine et Boulin, la différence réside moins dans le rituel que dans son trai-

tement par la télévision. Le corps de Boulin n'est jamais montré, même dans son cercueil<sup>11</sup>.

Sur la place de Clignancourt, le deuil est absent. En témoigne un incident survenu peu de temps après la fusillade. Sabrina, la fille aînée de Mesrine, ayant appris la nouvelle par la radio, se rend sur place. À la vue du cadavre, elle s'évanouit et est évacuée. Or, TF1 qui a filmé l'arrivée de la jeune fille, ne montre pas ces images dans l'édition du 2 novembre, mais seulement dans celle du 3, comme si ce spectacle perturbait la symbolique exemplaire de la fin du truand. Notons par ailleurs que si Sylvia Jeanjacquot est absente des images des journaux télévisés, c'est parce qu'elle a été transportée à l'hôpital avant que les caméras de télévision ne puissent la filmer.

Finalement, briser un tabou (montrer le cadavre) a ici un sens. L'exposition et le traitement médiatique du cadavre de Mesrine ont une valeur d'exemplarité, qui n'est pas exempte d'une certaine fascination. Le terme de voyeurisme n'est pas galvaudé. À aucun moment, Mesrine n'est considéré comme une victime, ce qui facilite l'exploitation médiatique de son cadavre. Quoi qu'il en soit, l'ampleur de la médiatisation, la violence des images, la scénographie, tout semble sinon inédit, du moins rarissime. Et les images de télévision sont bien plus violentes que celles de la presse écrite, ce qui paraît inhabituel. La concurrence entre les chaînes est une première explication de cette surenchère des images. Pourtant, Mes-

rine n'est pas le premier truand à mourir de mort violente. Pourquoi son corps bénéficie-t-il d'un tel traitement ? Cette question amène à retrouver les origines du fait divers.

## Le cadavre comme enjeu ou les origines du fait divers

Le traitement du cadavre de Mesrine s'inscrit dans une chaîne de causalités à la fois profondes et immédiates. Les premières renvoient à la construction de l'ennemi public, les secondes à la construction du fait divers du 2 novembre. Le rôle des auteurs de l'information est essentiel. Or, ces auteurs ne se résument pas aux médias. Et le rôle de chacun d'entre eux évolue.

### *La construction de l'ennemi public numéro un*

La mort de Jacques Mesrine constitue le point culminant d'une saga médiatique — autrement dit d'un fait divers à rebondissements — pendant laquelle s'est construit le personnage de l'ennemi public numéro un (**Fig. 4**).

De cette construction, Mesrine est le premier acteur. C'est un professionnel du crime, dont la carrière commence au début des années 1960. Après un séjour au Canada, Mesrine devient une figure du grand banditisme. Arrêté en 1973, il s'évade du palais de justice de Compiègne, avant d'être repris la même année par le commissaire Broussard. Condamné en 1977 à 20 ans d'emprisonnement, il s'évade en 1978 de la prison de la Santé. Durant sa cavale,



Fig. 4 Les multiples visages de Mesrine, repris dans la presse.

Mesrine accumule les crimes (braquages et enlèvements). Solitaire et intelligent, Mesrine est un truand atypique. Quant à la police, elle passe de la concurrence (principalement entre la direction centrale de la Police judiciaire, dont dépend l'Office central de répression du banditisme dirigé par le commissaire Aimé-Blanc, et la préfecture de Police de Paris, dont la Brigade de recherche et d'intervention dirigée par le commissaire Broussard) à l'organisation sous la houlette de Maurice Bouvier, directeur central de la PJ, pressé par le ministre de l'Intérieur, Christian Bonnet. C'est cette organisation qui permet de remonter la piste du truand.

La médiatisation de la saga criminelle de Mesrine repose aussi sur les rapports entre journalistes et policiers.

La source policière est fondamentale, même si les années 1970 sont marquées par l'apparition d'un « fait divers de gauche », qui privilégie la recherche des sources chez les marginaux, voire dans le Milieu (il touche des journaux comme *Libération*, mais épargne la télévision). Pour les policiers, les journalistes recherchent le « scoop » : pour les seconds, les premiers ont le goût du secret<sup>12</sup>. Le fait divers tient une place non négligeable dans la rubrique d'informations générales ou de société du journal télévisé. Sur A2, par exemple, le service en charge des faits divers est dirigé en 1979 par Paul Lefèvre, qui est aussi éditorialiste. Toutefois, la spécialisation des journalistes de télévision semble moindre qu'à la radio et dans la presse d'information générale.

Il est évident que la célébrité de Mesrine repose sur ses crimes. Mais la particularité de Mesrine est de s'être façonné une image auprès des médias et de l'opinion publique, à la différence de la plupart des ennemis publics. Au Canada, Mesrine se découvre un goût pour les médias qui ne le quitte plus. De sa prison, en 1975, Mesrine envoie une lettre de menaces au journaliste de *L'Express*, Jacques Derogy, qui a parlé de ses conditions de détention, puis en 1977 il fait publier des mémoires provocateurs, *L'Instinct de mort*<sup>13</sup>. Lors de sa dernière cavale, il donne deux interviews<sup>14</sup>. Mesrine ne cesse de lancer des défis aux policiers, à la société, à propos de la prison. Assumant ses choix, il prétend néanmoins défendre des valeurs d'honneur. Son « jeu » avec les médias prend un tour mégalomane.

Se met alors en place un véritable « feuilleton Mesrine ». Mesrine apparaît vraiment dans les médias en 1973. L'évasion du tribunal de Compiègne est la première référence à la télévision<sup>15</sup>. Il est désigné comme l'ennemi public numéro un. Mesrine réapparaît en 1975, quand *L'Express* lui accorde sa « une ». Pour la première fois, les médias répondent à une sollicitation du truand qui concerne leur profession et un débat de société. En effet, les années 1970 sont marquées par le débat sur la condition pénitentiaire, débat lancé par la gauche et des intellectuels comme Michel Foucault et auquel *Libération* donne une grande répercussion<sup>16</sup>. Mesrine devient une sorte de porte-parole.

Pour le reste des médias, la dangerosité du truand le dispute à son audace et à sa mégalomanie. L'année 1977 est singularisée par deux événements : le livre, qui provoque un débat sur la sortie du manuscrit de la prison, et le procès, qui marque les annales judiciaires. L'évasion de la Santé entraîne une véritable explosion médiatique. Ainsi, le journal de 13 heures de TF1 du 8 mai 1978 bouleverse son programme pour rendre compte de l'évasion qui s'est déroulée le matin même. Si la médiatisation prend une telle ampleur, c'est qu'elle a des répercussions politiques. *Le Canard enchaîné* se gausse de Christian Bonnet, ministre de « l'Extérieur »<sup>17</sup>. Mesrine ne quitte pratiquement plus l'actualité. Les années 1970 sont propices à la vedettisation de certains criminels, pour peu qu'ils aient une oreille complice auprès d'intellectuels. Mais il faut bien insister sur le fait que tous les médias ont exploité les errements médiatico-criminels de Mesrine, créant ce type de monstruosité propre à l'ennemi public numéro un.

Un sondage publié dans *Paris-Match* en janvier 1979 est révélateur<sup>18</sup>. Dans la rubrique « les gens qui à un moment donné ont fait la une de l'actualité », Mesrine arrive en première place. Cette héroïsation du criminel s'inscrit dans une tradition qui remonte au moins à l'Ancien Régime. Tocqueville remarquait qu'« en Europe, le criminel est un infortuné qui combat pour dérober sa tête aux agents du pouvoir »<sup>19</sup>. En revanche, pour les autorités, la médiatisation des aventures de

l'ennemi public suscite une formidable pression. Le feuilleton Mesrine échappe aux policiers. Les médias soulignent leurs difficultés à se saisir du truand. Médiatique, la pression devient politique, d'autant que le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, et le gouvernement de Raymond Barre connaissent des difficultés, qui culminent avec le suicide de Robert Boulin<sup>20</sup>. Les médias, quant à eux, sont à l'affût.

### ***La mort de Mesrine : un déballage encadré de l'information***

La mort de Mesrine provoque un bouleversement dans la gestion de l'information : les autorités judiciaires redeviennent la source unique, puisqu'elles « possèdent » le cadavre de Mesrine. Qu'en font-elles ? Et dans quel but ?

Dans un premier temps, les autorités policières divulguent l'information, prévenant par le biais d'informateurs les journalistes spécialisés. Toutefois, les journalistes de télévision apprennent la nouvelle par une dépêche de l'AFP. Les moyens mis en œuvre par les médias sont considérables. Ainsi, TF1 utilise au moins quatre journalistes dont les noms apparaissent à l'écran (par ordre chronologique, Marie-Laure Augry, Jean-Pierre Chapel, Jean-Pierre About, Jacques Collet), auxquels se joint le personnel technique. Les images de la place de Clignancourt sont très représentatives de l'afflux des journalistes. L'équipe est complétée par le présentateur du journal télévisé. Il donne

unité et sens à l'information. À la fin des années 1970, le présentateur est déjà une vedette.

Le cadavre de Mesrine reste assez longtemps sur place. Il est enlevé plus d'une heure après la fusillade. La voiture, elle, est évacuée trois heures après la fusillade. Selon le commissaire Brousard, un tel délai s'explique par la crainte que le véhicule ne soit piégé et par les constatations judiciaires. Par ailleurs, un policier a filmé les images de la fusillade avec une petite caméra. Pourquoi, dans ces conditions, le camion d'où les policiers ont tiré n'est-il plus là ? Pour certains journalistes, présents sur place, il y avait bien chez les policiers une volonté de montrer et de se montrer, comme en témoigne la présence des principales autorités. Autre explication, les policiers ont été débordés par l'affluence et l'embouteillage. Le « grand cirque de Clignancourt »<sup>21</sup> apparaît comme le résultat des difficultés du maintien de l'ordre et de cette volonté délibérée ou inconsciente d'exposition. L'exposition du cadavre d'un truand reste toutefois une pratique rarissime. À défaut d'autres exemples français, on peut citer deux exemples étrangers : John Herbert Dillinger, exposé à la morgue de Chicago en 1934 ; Salvatore Giuliano, visible dans la cour de l'immeuble d'un village de Sicile où il a été abattu en 1950<sup>22</sup>. Ces pratiques peuvent être rapprochées de celle qui consiste à montrer les cadavres de l'ennemi en temps de guerre. L'exposition du cadavre est une façon d'affirmer une victoire et de décrédibiliser la victime<sup>23</sup>.

La télévision apparaît alors comme le relais moderne d'une pratique archaïque.

Avec les conférences de presse, les autorités judiciaires mettent en place un discours officiel. Notons que ces conférences de presse sont tout à fait inhabituelles en matière criminelle. Il y a d'abord celle du commissaire Bouvier, au ministère de l'Intérieur, qui fait le récit de la fusillade et de l'enquête. Elle a lieu le 2 novembre, peu de temps après la fusillade. Derrière lui, figurent tous les membres des services qui ont participé à l'opération. La conférence de presse du procureur de la République Christian Le Gunehec, le 4 novembre 1979, peut apparaître comme une réponse à l'automédiatisation précoce du ministère de l'Intérieur. Elle a pour but de faire écouter des extraits d'une cassette-testament de Mesrine découverte à son domicile. Le truant y étale notamment une volonté farouche de liberté liée à la certitude d'une fin tragique. C'est cette dernière dimension que l'on retrouve exploitée. Il s'agit de justifier la fusillade, au moment où se déchainent les critiques d'une partie de la presse écrite, sur lesquelles on reviendra. Les extraits présentés aux médias sont un montage. Enfin, les autorités veulent montrer la progression de l'enquête. Outre les deux conférences de presse, les policiers proposent aux médias de nombreuses photos ou l'opportunité de filmer les différents objets trouvés à son domicile.

« Vous me laissez raconter ! ». Ce cri du cœur du commissaire Bouvier, lors

de la conférence de presse, résume le comportement des autorités vis-à-vis des médias. Leur immense soulagement n'empêche pas une gestion de l'information, tant du point de vue de son contenu que de son rythme. Il s'agit sans doute plus d'une gestion empirique (surtout sur les lieux de la fusillade) que d'une véritable stratégie de communication. Elle connaît d'ailleurs quelques ratés. Ainsi, le commissaire Aimé-Blanc, qui regrette l'issue de la fusillade, reste en retrait et ne participe qu'en cas de nécessité. À partir de ce déballage encadré de l'information, se met en place un discours télévisuel dont il faut tracer les caractéristiques et les limites.

### « *Le crime ne paie pas* » : *la morale du fait divers*

La représentation de la mort de Mesrine s'inscrit dans un discours inspiré par la version des autorités. C'est un discours édifiant, articulé autour du diptyque « châtiment mérité » et « victoire de l'ordre », qui contrebalance le voyeurisme macabre des images. La mort permet d'appréhender la totalité d'un destin criminel, de lui donner unité et sens. On évoque son « succès » auprès de l'opinion publique. « C'était une image qui flattait — il faut le dire — le goût un peu frondeur des Français, qui emmènent les enfants voir Guignol battre les gendarmes en oubliant l'assassin », souligne Paul Lefèvre, dans le lointain sillage de Tocqueville. Cependant, il s'agit ici de déconstruire le mythe.

Le récit de la fusillade occupe une place centrale. La conférence de presse du commissaire Bouvier est reprise quasi intégralement par les chaînes. On y trouve des passages comme celui-ci : « À ce moment-là, lorsque Mesrine s'est vu entouré de voitures, il a entrouvert sa portière. Nous savions qu'il avait avec lui des grenades défensives [...]. À partir de ce moment-là, nous ne pouvions pas le laisser utiliser ces grenades et nous avons été amenés à tirer »<sup>24</sup>. Les journalistes renchérisent sur le discours policier. Dans le 13 heures de TF1 du 3 novembre, Jean-Pierre Chapel utilise des voitures miniatures posées devant lui sur un plan du carrefour et décrit l'encercllement, puis la réaction du truand. « Mesrine devine le piège, les policiers [dans la camionnette] se découvrent et crient à Mesrine : « Pas un geste, tu es fait ». Immédiatement, Mesrine ouvre la portière de sa voiture. Il est armé. Que va-t-il faire ? » Paul Lefèvre résume le sentiment général : « Il est juste de rappeler que l'interpellation au milieu d'une foule d'un homme comme Mesrine, parfaitement déterminé à ne pas retourner en prison, soulevait quelques problèmes de sécurité pour les passants »<sup>25</sup>.

La légitimation de la mort du truand ne s'arrête pas au récit de la fusillade. Les rétrospectives des journaux du 2 novembre permettent d'établir un portrait du truand. Mesrine est bien un monstre social, parce que ses nombreux méfaits soulignent l'impossibilité d'une réinsertion dans « une so-

ciété à laquelle il avait déclaré la guerre »<sup>26</sup>. À tel point que Mesrine « renforçait [...] le sentiment d'insécurité des Français »<sup>27</sup>. Cette dangerosité est notamment amplifiée par l'insistance sur l'arsenal du truand. L'inévitabilité de la mort est renforcée par l'alternance des photographies d'identité du truand et des images de son cadavre.

Le truand lui-même justifie sa mort. La référence à son autobiographie est un lieu commun. La cassette-testament est la plus longue citation de Mesrine, retransmise dans le journal du soir de TF1, le 4 novembre : l'extrait dure 1 minute 10. La voix du truand est diffusée pour la première fois dans les médias audiovisuels. Le procureur de la République exhibe la cassette originale, qui fait l'objet d'un gros plan, puis fait écouter une bande magnétique, qui est aussi montrée en gros plan. On entend la coupure du montage. Les autres chaînes ont diffusé tout ou partie de ces extraits. Leur caractère prémonitoire va dans le même sens que la thématique développée dans les journaux des 2 et 3 novembre : « Que les flics m'aient assassiné ou pas, c'est possible, la question ne se pose pas. Face à un type comme moi, il n'y a pas tellement de cadeau à faire ». La citation permet de passer de l'implicite à l'explicite dans la légitimation de la mort du truand.

La mort du truand met en exergue le triomphe de l'ordre, qui complète la thématique du châtement exemplaire. Les journaux télévisés dressent la longue liste des félicitations officielles

et insistent assez longuement sur les nombreuses réactions positives de l'opinion, voire des anciennes victimes de Mesrine<sup>28</sup>. La victoire de l'ordre n'a été possible que grâce à l'union de tous les services. L'omniprésence et l'unité des policiers sont frappantes. Sur les lieux de la fusillade, les principales autorités sont désignées par les caméras. Les images et les commentaires soulignent la joie des policiers qui se congratulent, non loin du cadavre : la métaphore cynégétique est perceptible. Lors de la conférence de presse de Maurice Bouvier, les trois chaînes montrent le dispositif scénique voulu par les autorités : tous les policiers qui ont participé à l'opération, y compris le commissaire Aimé-Blanc, sont visibles, avant un gros plan sur le commissaire Bouvier. C'est ensuite la multiplication des discours. Les déclarations officielles vantant la concorde policière sont reprises par les journalistes. Les noms des principaux protagonistes sont soulignés, de même que la collaboration entre leurs services<sup>29</sup>.

L'harmonie triomphante des forces de l'ordre est renforcée par l'insistance sur le détail des enquêtes. À l'instar des policiers, le récit de la traque fait l'impasse sur le rôle des indicateurs. Le guet-apens organisé par le commissaire Broussard est présenté comme un modèle du genre. D'où la reconstitution de Jean-Pierre Chapel. La précision des tirs, soulignée par l'expertise balistique et aussi par le fait que Sylvia Jeanjacquot a survécu à ses blessures, est un indice supplémentaire de la réussite de

l'opération. Après le guet-apens, l'enquête continue : « tous ces policiers fouillent, recourent, analysent, compulsent aussi une documentation énorme »<sup>30</sup>. Le soulagement du retour à l'ordre prédomine dans l'ensemble des journaux. « C'est donc la fin d'un mythe »<sup>31</sup>.

Ce discours dominant connaît quelques dissonances. Ainsi, la vision de Sabrina ou l'allusion à la tristesse du commissaire Aimé-Blanc<sup>32</sup>. Par ailleurs, le discours des informations télévisées n'est pas celui de l'ensemble des médias. C'est dans la presse écrite que les contrastes sont les plus forts. *Libération* est de loin le plus virulent. L'éditorial de Serge July des 3-4 novembre s'intitule « Assassinat. L'instinct de mort. De la police et du mépris de la loi ». Une partie de la presse de gauche, jusque-là assez peu intéressée par le fait divers, s'interroge elle-aussi<sup>33</sup>. En revanche, les grands quotidiens de fait divers comme *France-Soir* ne se démarquent pas de la version policière de la fusillade. La ligne de ces journaux est la plus proche de celle de la télévision. Toutefois, les propos sont plus directs et plus violents, notamment dans les éditoriaux<sup>34</sup>. L'implicite du discours de la télévision, voire de la radio, devient ici explicite. Cet écart est dû au fait que la télévision (et la radio) s'adresse à un public indifférencié. D'où une pédagogie consensuelle. En revanche, le pluralisme d'opinions de la presse écrite lui permet toutes les polémiques. Le cadavre de Mesrine est bien un enjeu médiatique.

## La mémoire du cadavre

Le fait divers ne prend pas fin avec le récit de la mort de l'ennemi public numéro un. La représentation du cadavre de Mesrine a un impact sur la postérité du fait divers. Archaisme ou modernité du cadavre à la télévision ? Qu'en est-il aujourd'hui ? La singularité du phénomène nécessite une mise en perspective.

### *Le poids du cadavre dans l'imaginaire*

La postérité de Mesrine est due en premier lieu à la polémique sur sa mort. On sait qu'une partie de la presse écrite, dès le lendemain de la fusillade, met en doute la version de la légitime défense. La polémique rebondit dans les médias avec les deux plaintes déposées par la famille du truand et Sylvia Jeanjacquot. À la télévision, il faut attendre 1981 pour retrouver trace d'un débat dans l'émission des *Dossiers de l'écran* sur « le nouveau gangstérisme »<sup>35</sup>. Sur le plateau, le commissaire Broussard est pris à partie par un ancien détenu qui l'accuse d'avoir assassiné Mesrine. De son côté, le standard téléphonique de la chaîne relève beaucoup d'appels sur le sujet. Il semble donc que le fait divers ait été à cette époque très présent dans l'esprit des téléspectateurs.

Le débat sur la mort de Mesrine réapparaît à la télévision en 1985 dans un documentaire<sup>36</sup>. Des interviews des différents acteurs, dont certains policiers anonymes, qui ont participé au guet-apens, une reconstitution avec l'aide

d'un expert en balistique permettent de qualifier ce documentaire d'enquête approfondie. Le réalisateur critique l'attitude de la télévision : « Quant aux journalistes de télévision formés à la rude exigence des vérités officielles, le doute ne les effleura pas ». La dimension politique de l'affaire est soulignée, de même que sa gestion médiatique par les autorités. Le documentaire défend la thèse de l'assassinat. Le documentaire aurait obtenu un gros succès d'audimat<sup>37</sup>. Dans la presse audiovisuelle, les avis sont partagés. Pour *Télérama*, c'est « un dossier froidement efficace » ; pour *Télé 7 jours*, c'est « un plaidoyer pour Jacques Mesrine qui choquera certainement une grande partie des téléspectateurs »<sup>38</sup>.

Le débat est aussi éditorial. Les prises de position se multiplient. La version officielle est reprise par Honoré Gévaudan, qui était au moment des faits le directeur central adjoint de la police judiciaire<sup>39</sup>. En revanche, pour les journalistes Philippe Randa et Nicolas Gauthier, la mort de Mesrine est un assassinat impulsé du plus haut niveau. Le livre fait un lien entre la mort de Mesrine et celle du ministre du Travail<sup>40</sup>. Enfin, dernier écho dans le domaine de la chanson, Trust, le groupe phare du rock français des années 1970-1980, consacre une chanson à la mort de Mesrine : *Instinct de mort*. Le ton est sans ambiguïté : « Porte de Clignancourt, vendredi 2 novembre / Sois fier de ta police, elle a exécuté ». Exécution, mais aussi exposition : « Le crime est glorifié au son de la Marseillaise / Et en

place publique son corps est exposé »<sup>41</sup>.

Mais la postérité de Mesrine dépasse très largement le débat sur sa mort. En moyenne, il paraît un ouvrage par an, évoquant intégralement ou partiellement le truand. Parmi les auteurs, les principaux protagonistes de l'affaire, principalement ses compagnes successives, les policiers, les journalistes. Sans compter des ouvrages plus généraux, qui consacrent au moins un chapitre à Mesrine. Le dernier en date est le récit de l'enquête par le commissaire Aimé-Blanc, qui souligne notamment le rôle primordial des indicateurs<sup>42</sup>. Si les ventes ne sont pas forcément très élevées<sup>43</sup>, la sortie de ces ouvrages provoque un écho médiatique. Mesrine devient une source d'inspiration de romans policiers. L'ouvrage le plus ancien est de Louis C. Thomas<sup>44</sup>. Mesrine est aussi un héros de chansons (Trust, par exemple). Même le cinéma perpétue son souvenir. En 1984, deux films sont consacrés à Mesrine. Le premier est un documentaire empathique<sup>45</sup>. Le second, d'André Génovès, raconte la dernière cavale de Mesrine ; il est diffusé par TF1, le 11 août 1992, à un créneau horaire de grande audience, où il connaît un succès moyen<sup>46</sup>. Un troisième film sur Mesrine est en préparation<sup>47</sup>. Il faut ajouter à cette liste les films qui s'inspirent en partie de l'affaire, comme *Inspecteur la Bavure* réalisé par Claude Zidi (1980). Mesrine pénètre aussi les séries télévisées<sup>48</sup>. Il finit par faire son entrée dans les dictionnaires spécialisés<sup>49</sup>. On le retrouve aujourd'hui sur Internet, où des sites lui sont consac-

rés<sup>50</sup>. Le phénomène Mesrine envahit tous les genres et touche même l'étranger. C'est bien un mythe.

Chaque fois que l'actualité concerne plus ou moins directement Mesrine, son nom apparaît comme une référence presque obligée. Les échos télévisuels sont significatifs. Plus largement, les débats sur les gangsters ou sur les prisons fournissent l'occasion d'évoquer Mesrine<sup>51</sup>. Un dépouillement de la presse écrite confirme cette tendance. Toutefois, sa médiatisation n'est pas seulement liée à une actualité précise. L'exemple le plus caricatural en est la publication par *Photo* de clichés de Mesrine sur la table d'autopsie, qui n'a d'autre justification que la volonté d'exploiter médiatiquement le « filon »<sup>52</sup>. Cette observation est valable pour la plupart des livres et films énumérés ci-dessus.

Mesrine est aussi un mythe par le faisceau d'images contradictoires qui se tissent autour de lui. On retrouve la dichotomie observée pour la fin des années 1970. Si Mesrine est perçu comme un tueur impitoyable, la fascination demeure. Pour Gérard Lebovici, l'éditeur de *L'Instinct de mort* en 1984, Mesrine est devenu « pour les Français de notre époque, le parfait symbole de la liberté ». Des années plus tard, le phénomène d'identification fonctionne toujours. Le seul nom de Mesrine devient une forme de provocation. Le plus étonnant est la récupération du nom par des générations qui sont nées après la mort de Mesrine. Dans la culture des banlieues, dont les groupes de rap sont un symbole, Mesrine est une sorte de

héros. « Les minots rêvent de la carrière de Jacques Mesrine », assène le groupe Fonky family en conclusion d'une de ses chansons<sup>53</sup>.

La mort de Mesrine apparaît comme une « apothéose », renforcée par l'extraordinaire impact donné par la télévision et les autres médias. Maurice Agulhon a montré que le type de mort, prématurée ou criminelle, a un rôle d'incitation supplémentaire et décisif dans la statufication des grands hommes sous la Troisième République<sup>54</sup>. On pourrait étendre cette analyse à la culture populaire du crime : la médiatisation remplacerait la statufication. La mort violente des Mesrine, Lacenaire ou Mandrin semble leur apporter une aura, grâce aux canards, plaintes et presse à grand tirage hier, grâce à la télévision aujourd'hui. Autrement dit, le poids des conditions de la mort et des représentations de cette mort par la télévision et les médias en général est une explication de la longévité du fait divers. Pour la revue *L'Histoire*, la mort de Jacques Mesrine fait partie des grands événements de l'année 1979<sup>55</sup>. Pourtant, les années 1970 sont bien pourvues en morts violentes dans le grand banditisme, dont Mesrine n'est sans doute pas la plus grande figure. C'est dire le poids de l'imaginaire dans la culture populaire à l'ère audiovisuelle.

### ***Un cadavre nécessaire ? Essai de mise en perspective***

Il reste à évaluer si le cadavre de Mesrine était réellement nécessaire à la construction du fait divers. Quelle

en est la perception hier et aujourd'hui ? Quelle est la place du cadavre de Mesrine et des cadavres dans les médias ?

La réflexion à ce sujet remonte au moment même du fait divers, mais de manière détournée. Ce n'est pas tant le voyeurisme des images qui est condamné que celui de la foule présente place de Clignancourt. Une foule nombreuse, estimée à plus d'un milliard de personnes par le commissaire Brousard, et que la police avertissait par haut-parleur de prendre garde aux pickpockets<sup>56</sup>. Certains journalistes, sauf ceux de télévision, se sont plu à décrire cette affluence d'un air réprobateur : « Hésitant entre un tour au zoo et un ticket pour la tour Eiffel, des milliers de promeneurs transistorisés voient leur débat réglé : une visite à Mesrine s'impose »<sup>57</sup>. Par ces descriptions au style conventionnel, les journalistes s'exonèrent d'un spectacle auxquels ils ont participé aux premières loges et qu'ils ont contribué à mettre en scène. On retrouve le même genre de discours dans les élites à propos des exécutions capitales publiques, depuis plusieurs siècles<sup>58</sup>. L'audience des journaux télévisés, qui n'est pas connue, a sans doute été particulièrement forte le 2 novembre, comme celle des autres médias, mais elle n'est pas critiquée par les journalistes. La plupart des journalistes interrogés reconnaissent aujourd'hui le voyeurisme des images et le justifient par le goût du public ou par l'effet d'attente et de concurrence créé dans les médias par le phénomène Mesrine. On peut se de-

mander s'il y a eu un débat au sein des médias audiovisuels sur la nécessité de montrer ces images et, d'une manière générale, des images de cadavres. Le caractère extraordinaire des images télévisuelles du 2 novembre en a peut-être limité la portée.

Aujourd'hui, le processus d'élimination du cadavre se confirme, voire s'accroît : « les cadavres disparaissent dans le traitement public des conflits contemporains »<sup>59</sup>. C'est aussi la même chose pour les faits divers. Les images de cadavres sont reléguées dans le domaine du photo-journalisme. Le festival « Visa pour l'image » de Perpignan en donne un aperçu saisissant. Dans cette approche globale, il est possible d'imaginer des variantes nationales. Ainsi, le traitement médiatique des victimes des attentats des terroristes basques à la télévision espagnole semble s'inscrire à contre-courant d'une évolution générale. Les photographies du corps du préfet Érignac, publiées dans *Paris-Match* et *VSD* en 1998, constituent une exception. Mais il faut noter que ces photos ne paraissent pas à la télévision. À la différence de la vision fugitive et incongrue de la mise à mort du journaliste Daniel Pearl, lors d'un « zapping » dans le *Vrai Journal* de Canal+ le 27 juin 2003<sup>60</sup>.

Une évolution nette semble se dessiner à partir de la fin des années 1990. En témoigne la polémique sur le droit à l'image suscitée par le projet de loi relatif à la présomption d'innocence et aux droits des victimes, voté par les deux chambres en mars et juin 1999<sup>61</sup>.

Le débat porte notamment sur l'interdiction de la diffusion de photos de crimes et délits portant atteinte à la dignité des victimes. Le texte vise à préciser l'article 38 du Code pénal de 1939 qui interdit de reproduire « tout ou partie des circonstances d'un des crimes et délits », mais qui n'était que très rarement appliqué. Les photographes s'inquiètent d'une nouvelle forme de censure sur les faits divers notamment. Selon l'analyse du cabinet de la ministre de la Justice, la photographie du cadavre du préfet Érignac rentre dans les nouvelles dispositions de la loi, mais pas celle de Mesrine. Les chaînes de télévision plaident, quant à elles, pour l'autorégulation. Cette « privatisation grandissante de l'espace public », selon l'expression d'un journaliste, ne témoigne-t-elle pas aussi de l'évolution des sensibilités et du recul de la mort de l'espace public, telle qu'elle s'est amorcée depuis la fin de l'époque moderne ?

Ce déclin relatif du cadavre d'actualité télévisuelle coïncide avec l'essor de l'exhibition des corps vivants. Le développement de l'érotisme, voire de la pornographie dans les publicités, les émissions de télé-réalité, au cinéma, dans les livres et sur Internet suscite conjointement les polémiques et les succès d'audience, à défaut d'estime. Les quelques images des sidéens à l'agonie ne remettent pas en cause l'évolution générale. Tout se passe comme si le « quart d'heure de célébrité » que revendiquait Andy Warhol pour les morts anonymes dans sa série « *Disasters* »

s'était déplacé vers les vivants. L'obsécénité en moins ?

En matière de fait divers, la mort n'est pas une fin. Elle est même ici au cœur du fait divers. On est frappé par la remarquable permanence de l'ambiguïté fondamentale du fait divers, que Michelle Perrot observait pour le XIX<sup>e</sup> siècle : « Entreprise souvent avouée de moralisation, il est en même temps spectacle (joueur ?) de la transgression »<sup>62</sup>. Il en va de même du fait divers du 2 novembre, tel que nous le montrent la télévision et les médias en général. Il n'en est pas moins une construction complexe, aux multiples acteurs et réseaux, aux motivations, stra-

tégies, évolutions diverses, où le hasard tient autant sa part que la nécessité, et qui peut conserver après l'analyse une part d'opacité.

La question du tabou permet de reposer le fait divers du 2 novembre dans un double contexte, celui des médias audiovisuels et celui des mentalités ou des sensibilités. La variation autour des permanences et des discontinuités est marquée par la volonté de ne pas isoler notre sujet dans un champ trop étroit. Cet article est une tentative de prolongement de l'histoire du fait divers à l'ère des médias audiovisuels<sup>63</sup> ; c'est aussi une tentative d'application de l'histoire des attitudes devant la mort et du traitement du corps aux médias audiovisuels.

## Notes

1. Philippe Ariès, *L'Homme devant la mort*, Paris, Le Seuil, 1977 ; Michel Vovelle, *La Mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983 ; Luc Capdevila et Danièle Voldman, *Nos Morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre*, Paris, Payot, 2002.

2. Cet article prend appui sur un mémoire de DEA dirigé par Jean-Noël Jeanneney et publié sous le titre suivant : *La Mort de l'ennemi public n° 1 : Jacques Mesrine. Fait divers et médias audiovisuels*, Paris, Larousse, 1995.

3. Bruno Bertherat, *op. cit.*, « Mesrine et les archives audiovisuelles : archéologie d'une recherche », p. 11-29 et l'inventaire précis des sources, p. 259-263. La liste des journalistes interrogés en 1994 est la suivante : Mary-Laure Augry (TF1), Paul Lefèvre (A2), Alain Hamon (RTL), Jean-Charles Marchand (RMC), Gilles Millet (*Libération*), Jacques Thévenin (France-Inter). Autres personnalités interrogées : Renaud Bombard (éditeur), Robert Brousard (chef de la BRI), Yves Laumet (réalisateur), Bruno Mesrine (fils de Jacques), José Sourillan (res-

pensible des archives de RTL), Louis C. Thomas (écrivain), Eric Yung (policier, devenu journaliste).

4. Pierre Gallerey et al., dont Raymond Delalande (phot.), « Piège pour un tueur », *France-Soir*, 3 novembre 1979, p. 1-3.

5. « La mort d'un truand », *L'Humanité*, 3 novembre 1979, p. 1.

6. Dominique Kalifa, *L'Encre et le sang. Récits de crime et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995, p. 53-59 ; Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Les faits divers dans la presse française de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Étude de la mise en récits d'une réalité quotidienne (1870-1910)*, thèse de doctorat d'histoire, université de Paris I, 1997, p. 294-303.

7. Gabriel Gaultier et Eric Pays, *Di Marco : 20 ans de faits divers*, Paris, DF Presse, 2000.

8. Xavier Lapray, *L'Exécution publique de la peine capitale à Paris entre 1870 et 1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, université de Paris I, 1991, p. 86-89. Cf. aussi Daniel Arasse, *La Guillotine et l'imaginaire de la terreur*, Paris, Flammarion, 1987.

9. Jacques Collet, « Enquête », in JT TF1 (Jean-Claude Bourret), 3 novembre 1979, 13 h. Les titres des journaux télévisés et de leurs rubriques sont ceux de la base de données de l'Inathèque.
10. Jean-Pierre Pernaut, « Enterrement Mesrine », in JT TF1 (Yves Mourousi), 9 novembre 1979, 13 h.
11. Cette dernière pratique existe encore dans les pays de l'Europe méditerranéenne. Sur la médiatisation des funérailles du grand homme, cf. Pascale Puthod, *La Mort de François Mitterrand : représentation et instrumentalisation de l'histoire*, mémoire de DEA d'histoire, IEP, 1996.
12. J.-L. Loubet Del Bayle et M.H. Cubaynes, « La police et la presse : un système d'interactions », *Revue française des sciences politiques*, 16-17, avril 1987, p. 99-125 ; « Police et médias », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 12, février-avril 1993.
13. Philippe Grumbach, « De sa cellule de la Santé, le tueur Mesrine menace Jacques Derogy de mort », *L'Express*, 17 novembre 1975, p. 78-84 ; Jacques Mesrine, *L'Instinct de mort*, Paris, Champs libres, 1984 (1<sup>re</sup> édition en 1977 chez Jean-Claude Lattès).
14. « L'évadé de Compiègne », JT TF1, 7 juin 1973, 13 h.
15. Isabelle de Wangen et Jacques Mesrine, « Mesrine retrouvé », *Paris-Match*, 4 août 1978, p. 34-39 ; Gilles Millet et Jacques Mesrine, « Dans une interview à *Libération*, Mesrine s'explique », *Libération*, 3 janvier 1979, p. 1 et 10-11 et « Interview (suite). Mesrine s'explique », 4 janvier 1979, p. 12-13.
16. Claude Faugeron, « Les prisons de la V<sup>e</sup> République », in Jacques-Guy Petit (dir.), *Histoire des galères, bagnes et prisons. XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Privat, 1990, p. 329-334 ; Alain-Gérard Slama, « L'intellectuel de gauche au secours du criminel », *L'Histoire*, 168, juillet-août 1993, p. 118-121.
17. « Cocorico », *Le Canard enchaîné*, 10 mai 1978, p. 1.
18. *Paris-Match*, IPSOS et Jean Cau, « 1978. Pour les Français, c'est ça », *Paris-Match*, 5 janvier 1979, p. 52-53 ; *Paris-Match*, IPSOS et Philippe Labro, « 1978, les gens », 12 janvier 1979, p. 12-14.
19. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, 1986, t. 1, p. 161. Cité par Michelle Perrot, « Fait divers et histoire au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, juillet-août 1983, p. 916.
20. Jean-Jacques Becker, avec la collaboration de Pascal Ory, *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, t. 19, *Crises et alternance : 1974-1995*, Paris, Le Seuil, 1998, p. 177-185.
21. Jacques-Marie Bourget, « Mesrine : le grand cirque de Clignancourt », *L'Express*, 10 novembre 1979, p. 118.
22. Alain Monestier, *Les Grandes affaires criminelles*, Paris, Bordas, 1988, p. 39 et p. 42. Deux différences avec le 2 novembre : ces deux affaires se situent avant l'ère du fait divers télévisuel, même si les intentions des autorités sont plus claires.
23. Luc Capdevila et Danièle Voldman, *op. cit.*, « Que faire du cadavre de l'ennemi ? », p. 113-163.
24. Par exemple, « Conférence de presse du commissaire Bouvier », in TF1 (Dominique Baudis), 2 novembre 1979, 20 h.
25. Paul Lefèvre, « Billet », in JT A2 (Daniel Bilalian), 2 novembre 1979, 20 h.
26. JT TF1 (Dominique Baudis), 2 novembre 1979, 20 h.
27. Paul Lefèvre, « Billet », in JT A2 (Léon Zित्रone), 3 novembre 1979, 20 h.
28. JT TF1 (Jean-Claude Bourret), 3 novembre 1979, 13 h.
29. *Ibid.*
30. Robert Werner, « Enquête », in JT TF1 (Jean-Claude Bourret), 3 novembre 1979, 20 h.
31. Paul Lefèvre, « Billet », in JT A2 (Daniel Bilalian), 2 novembre 1979, 20 h.
32. JT TF1 (Jean-Claude Bourret), 3 novembre 1979, 13 h.
33. Roger Colombani, « Le dossier Mesrine. Une enquête exemplaire pour une fin qui le fut beaucoup moins », *Le Matin de Paris*, 10-11 novembre 1979, p. 17.
34. Guy Baret, « Le prix du crime », *L'Aurore*, 3 novembre 1979, p. 1.
35. « Le Nouveau Gangstérisme », *Les Dossiers de l'écran*, A2 (Gilles Schneider), 29 septembre 1981, 20 h 38.
36. Yves Laumet réal., « La Mort de Jacques Mesrine », *Vérités interdites*, TF1, 16 octobre 1985, 21 h 40.
37. Selon le réalisateur. Compte tenu des tarifs pro-

hibitifs de Médiamétrie concernant la communication des chiffres d'audience, il nous a été impossible de le vérifier.

38. Philippe Barbot, « La mort de Jacques Mesrine ». *Télérama*, 12 octobre 1985, p. 82; G.H., « La mort de Jacques Mesrine », *Télé 7 jours*, 12 octobre 1985, p. 101.

39. Honoré Gévaudan, *L'Enquête*, Paris, J.-C. Latès, 1981, p. 254-255. Malgré les changements de noms et de lieux, il s'agit bien du récit de la traque de Mesrine.

40. Philippe Randa et Nicolas Gautier, *L'Affaire Mesrine*, Paris, Fleuve noir, 1992, p. 183.

41. Trust, *Répression*, « Instinct de mort », Epic, 1980. Texte de Bernard Bonvoisin.

42. Lucien Aimé-Blanc, en collaboration avec Jean-Michel Caradec'h, *La Chasse à l'homme : la vérité sur la mort de Jacques Mesrine*, Paris, Plon, 2002.

43. Ainsi, Renaud Bombard, l'éditeur du livre de Sylvia Jeanjacquot (*L'Instinct de vie : 18 mois de cavale avec Mesrine*, Paris, Presses de la Cité, 1988), évoque un tirage moyen (12 000 exemplaires) pour un succès moyen.

44. Louis C. Thomas, *Le Sauf-conduit*, Paris, Denoël, 1980 (référence indiquée par Muriel Favre).

45. Hervé Palud réal., *Jacques Mesrine*, France, Profil Productions, 1983. Sortie à Paris : 1<sup>er</sup> février 1984.

46. André Génovès, *Mesrine*, France, Art et Gestion cinématographique, 1983. Sortie à Paris : 29 février 1984. Le film est diffusé à 20 h 45. D'après les services de TF1 : 23,3 % de parts d'audience et 43,5 % de parts de marché.

47. Réalisé par Barbet Schroeder, avec Vincent Cassel dans le rôle titre.

48. Agnès Delarivière réal., « La Bavure », *Marc et Sophie*, TF1, 13 août 1988, 19 h 34.

49. Par exemple, René Réouven, *Dictionnaire des assassins. D'Abimelech à Zulotea, de Cain à Mesrine*, Paris, Denoël, 1986, p. 277-278. On remarque que Mesrine figure dans le sous-titre.

50. Sur Google, 652 résultats pour « Jacques Mesrine » au 9 juillet 2003. Voici l'exemple d'un site personnel : [mapage.noos.fr/blacktag/mesrine.htm](http://mapage.noos.fr/blacktag/mesrine.htm)

51. « Interview du garde des Sceaux Alain Peyrefitte », JT TF1 (Yves Mourousi), 26 février 1981, 13 h.

52. « La fin de Jacques Mesrine : les images de la police. C'était l'ennemi public », *Photo*, novembre 1983, p. 84 et suivantes.

53. Fonky family, *Si Dieu veut*, « La Furie et la foie », Small Records, 1997.

54. Maurice Agulhon, *Histoire vagabonde*, t. 1, *Ethnologie et politique dans la France contemporaine*, Paris, Gallimard, 1988, « La « statuomanie » et l'histoire », p. 137-185.

55. « Chronologie », *L'Histoire*, 276, mai 2003, p. 74.

56. Jacques-Marie Bourget, « Mesrine : le grand cirque de Clignancourt », *art. cit.*

57. *Ibid.*

58. Pour l'Ancien Régime, Arlette Farge, *La Vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1986, p. 212.

59. Luc Capdvila et Danielle Voldman, *op. cit.*, p. 11-12.

60. Remarque faite dans le « Courrier des lecteurs » du *Monde radio télévision*, 26 mai-1<sup>er</sup> juin 2003, p. 2.

61. Voir le dossier réalisé à ce sujet par le journal *Le Monde*, 12-13 septembre 1999, p. 8-9.

62. Michelle Perrot, *art. cit.*, p. 916.

63. Deux autres exemples de cette démarche : Christian Delporte, « De l'affaire Philippe Bertrand à l'affaire Patrick Henry. Un fait-divers dans l'engrenage médiatique », *Vingtième siècle*, 58, avril-juin 1998, p. 127-143 et la thèse en cours de Claire Sécaïl sous la direction de Christian Delporte : *Histoire du fait divers criminel à la télévision des années 1950 à nos jours*. Cf. aussi, plus généraliste, Annik Dubied et Marc Lits, *Le Fait divers*, Paris, PUF, 1999.